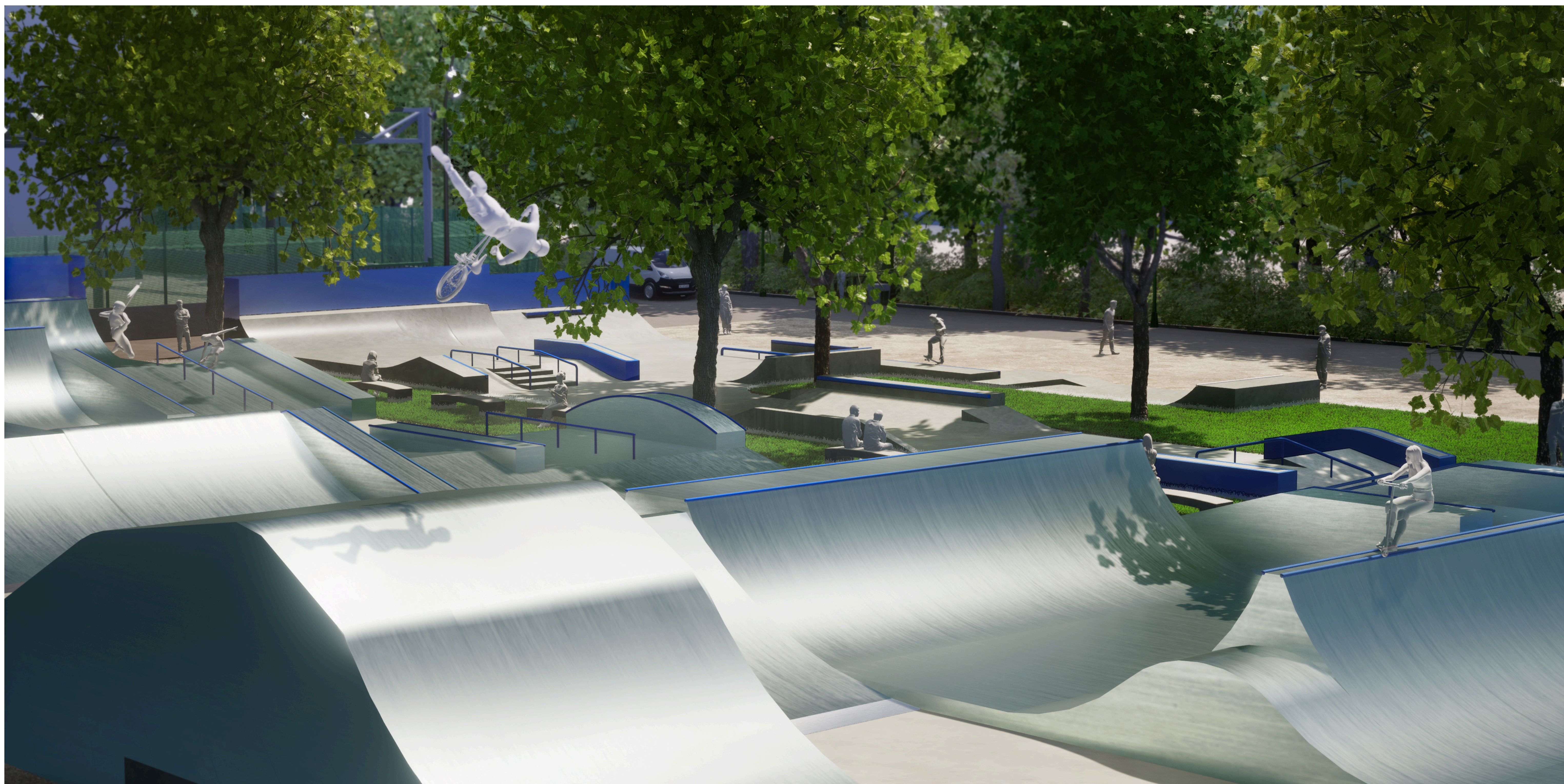


SKATEPARK DE GAP

Le skatepark est un équipement sportif en accès libre aux horaires d'ouvertures.

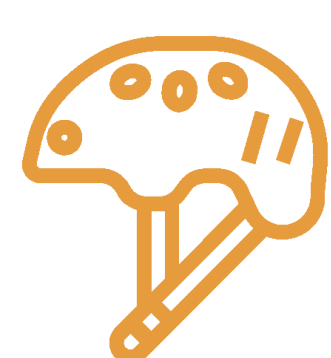


Le skatepark est réservé aux utilisateurs de BMX, TROTTINETTE, ROLLER, SKATEBOARD de plus de 8 ans. Seul l'usage de matériel approprié à la pratique en skatepark est autorisé, sont donc formellement interdits les **engins motorisés**, les **jouets/modélismes**, les **vélos de route**, les **draisiennes**, les **trottinettes électriques**.

RÈGLES D'UTILISATION

- Les usagers mineurs sont sous la responsabilité de leur représentant légal.
- Tenez compte des autres utilisateurs, celui qui est déjà engagé est prioritaire. Merci de stationner sur les plateformes prévues à cet effet.
- Aucun objet ne doit être déposé sur les surfaces de roulement.
- L'utilisation du skatepark est interdite s'il est mouillé, en cas de gel ou de neige.
- Les associations sont prioritaires sur certaines plages horaires à l'utilisation du skatepark.

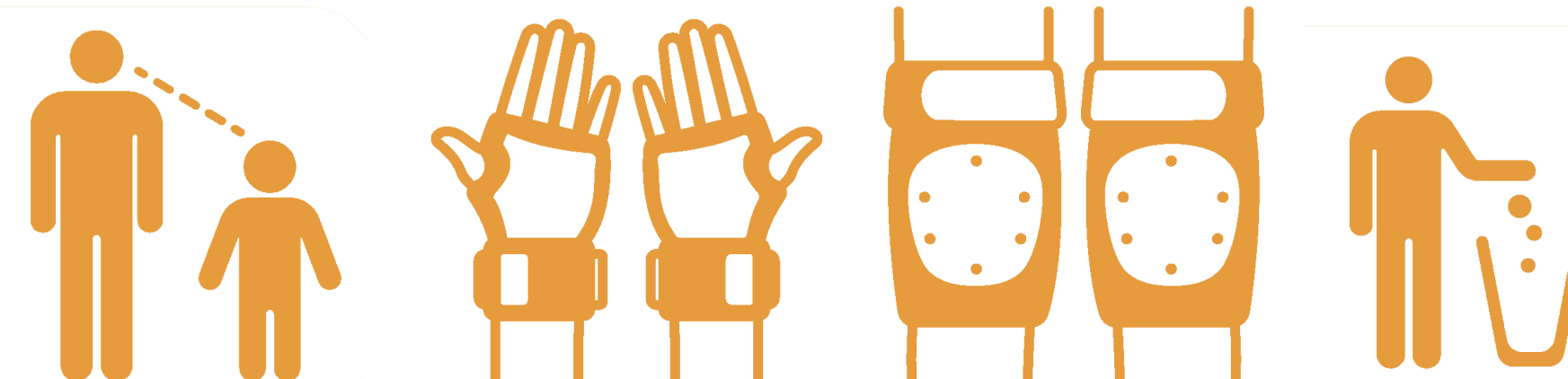
OBLIGATION



INTERDICTIONS



RECOMMANDATIONS



PRÉCONISATIONS



Pour signaler un problème de maintenance, écrivez à l'adresse accueil.mairie@ville-gap.fr ou appelez le 04 92 53 24 24. Pour signaler un accident composez le 15 ou le 18.